



DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 7 NOVEMBRE 2020 à 09h00
Convocation du 30 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le sept novembre, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire à la Salle des Fêtes, sur convocation régulière (du 30 octobre 2020), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Etaient présents : Jean-Michel HANCART, Frédéric HOUARD, Dominique BOUTON, Denis DEMARET, Fabian LINARD, Jérôme ARBONNIER, Damien DESJARDIN.

Absent ayant donné procuration : Néant.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Frédéric HOUARD.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

1- Décision Modificative N° 02

Vu la consommation des crédits budgétaires au 3 novembre 2020, il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements. Le Conseil municipal approuve la DM n°02 suivante :

<i>Imputations</i>	<i>Budget Précédent</i>	<i>Modification</i>	<i>Nouveau Budget</i>
60613.D.RF Chauffage urbain	4 000.00	- 500.00	3 500.00
615232.D-RF Entretien et réparation réseaux	500.00	- 500.00	0.00
6232.D-RF Fêtes et Cérémonies	1 300.00	1 000.00	2 300.00
6531.D-RF Indemnités élus	15 000.00	2 400.00	17 400.00
658828.D.RF Autres secours	0.00	600.00	600.00
742.R.RF Dotation élus locaux *NB	3 030.00	3 000.00*	6 030.00

*NB

Objet : répartition de la dotation particulière élu local (DPEL) pour l'année 2020.

La note d'information du 29 juillet 2020 précise les modalités de répartition de la dotation particulière « élu local » pour l'année 2020.

Afin d'assurer aux petites communes rurales les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, une dotation particulière a été créée.

Cette dotation, prévue à l'article L. 2335-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est plus particulièrement destinée à accompagner les communes face aux dépenses obligatoires entraînées par les dispositions législatives relatives aux autorisations d'absence, aux frais de formation des élus locaux et à la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints. Son emploi par les communes est libre.

2- Transfert d'un excédent d'investissement en fonctionnement

Monsieur le Maire explique qu'une circulaire ministérielle en date du 14/09/2020 autorise, dans le cadre sanitaire, **de manière temporaire et exceptionnelle**, la reprise en section de fonctionnement des excédents d'investissement.

Vu la situation sanitaire qui impacte les recettes de fonctionnement de la commune (perte de revenus suite à la non-location de la salle des fêtes) ;

Vu l'avis préalable du comptable de la commune,

Considérant que la commune a clôturé son exercice 2019 avec un excédent d'investissement de 104 049,65 € et que le compte 1068 (*Excédents de fonctionnement capitalisés*) est créditeur à hauteur de 314 511,33 € ;

Le Conseil municipal décide de procéder à la reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 à hauteur de 50 000 €.

Il valide l'écriture d'ordre budgétaire (DM n°03) comme suit :

- 61068-040 : « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » : 50 000 €
- 7785-042 : « *Excédent d'investissement transféré au compte de résultat* » : 50 000 €.

3- Noël des Aînés

Le Conseil municipal, vu le contexte sanitaire, décide de **remplacer le colis des aînés**, offert chaque année aux habitants de Moustier en Fagne ayant atteint l'âge de 65 ans, exceptionnellement, **par un bon d'achat**.

Ce bon d'achat sera à valoir au magasin « CARREFOUR CONTACT » à TRELON, avant le 31 décembre 2020 et sera d'une valeur faciale de 50 €.

4- Désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord

L'Agence iNord est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics Intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le Conseil municipal désigne comme représentant de la commune à l'Agence iNord :

- M. Jean-Michel HANCART : représentant titulaire,
- M. Dominique BOUTON : représentant suppléant.

5- Changement contrat location du photocopieur

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le contrat de location pour le photocopieur avec la Société SOMABURO arrive à échéance.

Plusieurs propositions de sociétés ont été faites.

L'offre la mieux disante qui a été retenue par le Conseil municipal est celle de la société REX-ROTARY, pour un appareil de marque RICOH.

6- Changement des portes et fenêtres ancienne école : Demande de subventions

Monsieur le Maire explique, qu'exceptionnellement, une aide financière du Département dans le cadre de l'ADVB (*Aide Départementale aux Villages et Bourgs – RELANCE – 2020*) peut être accordée pour tout dossier éligible, déposé avant le 1^{er} décembre 2020.

Cette subvention est au taux de 50 % du montant H.T. des travaux.

De plus, cette subvention est cumulable avec la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au taux de 30%.

La commune, étant dans l'attente de réaliser les travaux de **changement des portes et fenêtres de l'ancienne école**, décide de profiter de cette opportunité, pour solliciter lesdites subventions.

Plusieurs devis ont été présentés.

La Société « ABEILLE FERMETURES » a été retenue pour un montant H.T. des travaux de 12 290,76 €.

Le plan de financement se résume comme suit :

- Travaux : 12 290,76 € H.T.
- ADVB (50%) : 6 145,38 €
- DETR (30%) : 3 687,23 €
- Autofinancement : 4 916,30 €

7- Questions diverses et Informations

➤ TRAVAUX ENVISAGES POUR 2021 : (Travaux pouvant faire l'objet d'une subvention)

- Monsieur le Maire explique que le pont rue des Iviers a besoin d'être consolidé et sécurisé. Des devis seront demandés à diverses entreprises et les travaux seront réalisés en 2021 (vu l'urgence), avec possibilité d'une subvention dans le cadre des Amendes de Police (75%).
- Un aménagement paysager à l'arrière de la salle des fêtes a été évoqué pour permettre l'ouverture de la porte-fenêtre et profiter de l'extérieur.
- Le Conseil envisage d'implanter quelques nouveaux points d'éclairage public (appareils LED économie d'énergie).

➤ VOIRIE COMMUNALE DEGRADEE

Monsieur le Maire est revenu sur le problème récurrent des routes communales dégradées par les engins dont le tonnage est supérieur au maximum autorisé. Différentes propositions ont été émises pour pallier à ce problème, mais restent compliquées à mettre en place (contributions spéciales).

➤ Proposition de création d'un marché à Moustier en Fagne

Le Conseil municipal a échangé sur l'idée émise par Monsieur Damien DESJARDIN à savoir la création d'un marché à Moustier en Fagne (à suivre).

➤ INFORMATION : Demande d'aide financière formulée par un administré

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

Quand une commune exerce directement la compétence d'action sociale (suite à la suppression du CCAS), il lui revient de déterminer les conditions générales et les modalités d'octroi des aides individuelles versées par la commune au titre de l'Action Sociale.

Il revient au seul Conseil municipal de délibérer sur les attributions d'aides individuelles instaurées sur le territoire communal (*conditions à satisfaire pour en bénéficier, modalités d'attribution, procédure et montant*), que le maire attribuera après instruction en application de la délibération du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 H 30.

Suivent les signatures.

Jean-Michel HANCART

Frédéric HOUARD

Dominique BOUTON

Denis DEMARET

Fabian LINARD

Jérôme ARBONNIER

Damien DESJARDIN

Vu, le Maire